



19 janvier 1989

CONSEIL EXECUTIF

Quatre-vingt-troisième session

Point 17 de l'ordre du jour



RECRUTEMENT DU PERSONNEL INTERNATIONAL A L'OMS :
REPRESENTATIVITE GEOGRAPHIQUE DU PERSONNEL

(Amendement proposé par M. A. V. Orlov au projet de résolution
reproduit dans le document EB83/34)

A insérer à la fin du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution soumis à la Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, après le mot "personnel" :

"en accordant une attention particulière aux postes de rang supérieur ainsi qu'à la nécessité de réduire l'actuel déséquilibre qui existe entre les groupes de pays surreprésentés et sous-représentés, de manière à garantir que tous ces pays se rapprochent du nombre moyen de postes souhaitable".

= = =